



OBSERVATOIRE
DES QUARTIERS
POPULAIRES

JANVIER 2024

Diagnostic du contrat de ville 2015–2023 de la Métropole de Lyon SYNTHÈSE

L'observatoire partenarial des quartiers populaires coordonné par l'agence d'urbanisme effectuée depuis plus de 20 ans un suivi et une analyse fine de la situation et de l'évolution dans le temps des quartiers prioritaires. Il étudie les dynamiques à l'œuvre (précarisations et améliorations) et les écarts entre les quartiers prioritaires (QPV-QVA) et les autres quartiers, afin de mieux cerner l'évolution des poches de pauvreté à l'échelle de la métropole lyonnaise et d'infléchir ainsi les mesures d'accompagnement pour ces quartiers. L'observatoire consolide pour cela un socle de données et d'indicateurs dans les différents champs d'intervention de la Politique de la ville qu'il met à disposition de l'ensemble des partenaires de l'Agence (Métropole de Lyon et autres territoires de l'aire métropolitaine lyonnaise).

Dans le cadre du programme partenarial 2023, la Direction du pilotage urbain de la Métropole de Lyon a confié à l'observatoire la réalisation du diagnostic du Contrat de ville métropolitain (2015-2023), dont la présente publication en est la synthèse et en parallèle l'accompagnement de la métropole et des communes pour la redéfinition de la nouvelle géographie prioritaire. Vous pouvez retrouver l'intégralité du diagnostic ainsi que cette synthèse sur le site internet de l'agence d'urbanisme. Ce travail aura permis à la Métropole de Lyon de préparer son futur Contrat de Ville Métropolitain « Engagements Quartiers 2030 » qui fixera les nouveaux engagements métropolitains pour accompagner les quartiers sur la période 2024-2030.

Lien de téléchargement vers le rapport complet du diagnostic :
<https://www.urbalyon.org/fr/CVM2023>



Sommaire

Contexte : les quartiers prioritaires, une facette peu valorisée de la dynamique métropolitaine lyonnaise **4**

Les quartiers prioritaires (2015-2023) : les évolutions des profils résidents **6**

Développement économique, emploi, insertion : des difficultés socio-économiques persistantes malgré des signes d'amélioration **9**

Éducation : une régression des compétences à l'échelle nationale, accentuée en QPV **12**

Culture : trouver et renouveler ses repères dans un monde de plus en plus complexe **16**

L'habitat : « un toit pour vivre ! », la préoccupation n°1 des habitants **18**

L'accès à la mobilité : des disparités pour les habitants des quartiers prioritaires **21**

Santé et sport : une dégradation de la santé des habitants et une offre de soins insuffisante **24**

Transition écologique : un cumul des vulnérabilités environnementales, fragilisant les populations précaires **26**





CONTEXTE

Les quartiers prioritaires, une facette peu valorisée de la dynamique métropolitaine lyonnaise



297 000

habitants dans les QPV et QVA

20%

de la population métropolitaine



273 000

emplois dans les fonctions métropolitaines*

+ 20 %

en 10 ans



44 260

€/UC

de revenu médian annuel dans la commune la plus aisée

13 680

€/UC

dans la commune la plus pauvre

Les quartiers prioritaires dans la dynamique métropolitaine lyonnaise

Le territoire de la métropole de Lyon compte 59 communes, près de 1,4 M d'habitants et un taux de croissance annuel de l'ordre de 0,9 % sur la période 2013-2019. Les 37 quartiers prioritaires (QPV) et les 29 quartiers de veille active (QVA) accueillent 20 % de la population.

La dynamique de croissance du territoire est relativement récente. Elle émerge dans les années 90, pour prendre ensuite son plein essor dans les années 2010. Les quartiers prioritaires prennent une place particulière dans ces évolutions :

- Essor important dans la période 1968-1982 marqué par la croissance des grands ensembles, traduction d'une nouvelle modernité.
- « Crise des banlieues » dans les années 80 et 90 se traduisant par une baisse importante de la population et une forte spécialisation sociale des quartiers.
- Regain dans les années 2000 et 2010.

D'une fracture Est-Ouest à une juxtaposition sociale plus composite

La géographie des revenus fait apparaître une franche distinction Est-Ouest avec des revenus nettement plus bas à l'Est dans les communes comportant notamment des quartiers prioritaires.

Cette fragmentation Est-Ouest, fruit d'un long héritage historique, se complexifie au travers d'une ségrégation sociale plus composite qui se joue à toutes les échelles : l'arrondissement, le quartier, l'îlot.

L'analyse infra communale permet en effet de révéler des situations de précarité très localisées dans les communes riches à l'ouest et au nord, tout comme des phénomènes de gentrification dans des quartiers historiquement plus pauvres.

Les populations précaires sont ainsi de plus en plus reléguées vers les territoires restés accessibles, en particulier les quartiers de la politique de la ville où la présence de logements sociaux à bas loyers culmine souvent au-delà de 80 %.

Des profils professionnels essentiels au fonctionnement de la métropole

Bien qu'assise sur un tissu d'activités diversifiés, la métropole a connu un développement important des emplois dans les fonctions métropolitaines*. Ce mouvement de tertiarisation de l'économie métropolitaine a entraîné une progression de la part des cadres et professions intellectuelles supérieures, participant au renchérissement du coût de l'immobilier et à une perte de diversité des emplois dans les quartiers les plus centraux.

La relégation en dehors des quartiers centraux des populations occupant des emplois moins qualifiés, peu valorisés, et pourtant essentiels au fonctionnement de la ville, interroge quant au rôle joué par les quartiers et leur contribution au fonctionnement économique de la métropole dans son ensemble.

Face au défi d'une métropole qui doit conserver sa diversité économique, maintenir une base d'emplois diversifiés pour répondre aux besoins des habitants et garantir le fonctionnement même de la ville, l'accueil de populations aux profils sociaux diversifiés sur l'ensemble du territoire est plus que jamais d'une impérieuse nécessité.

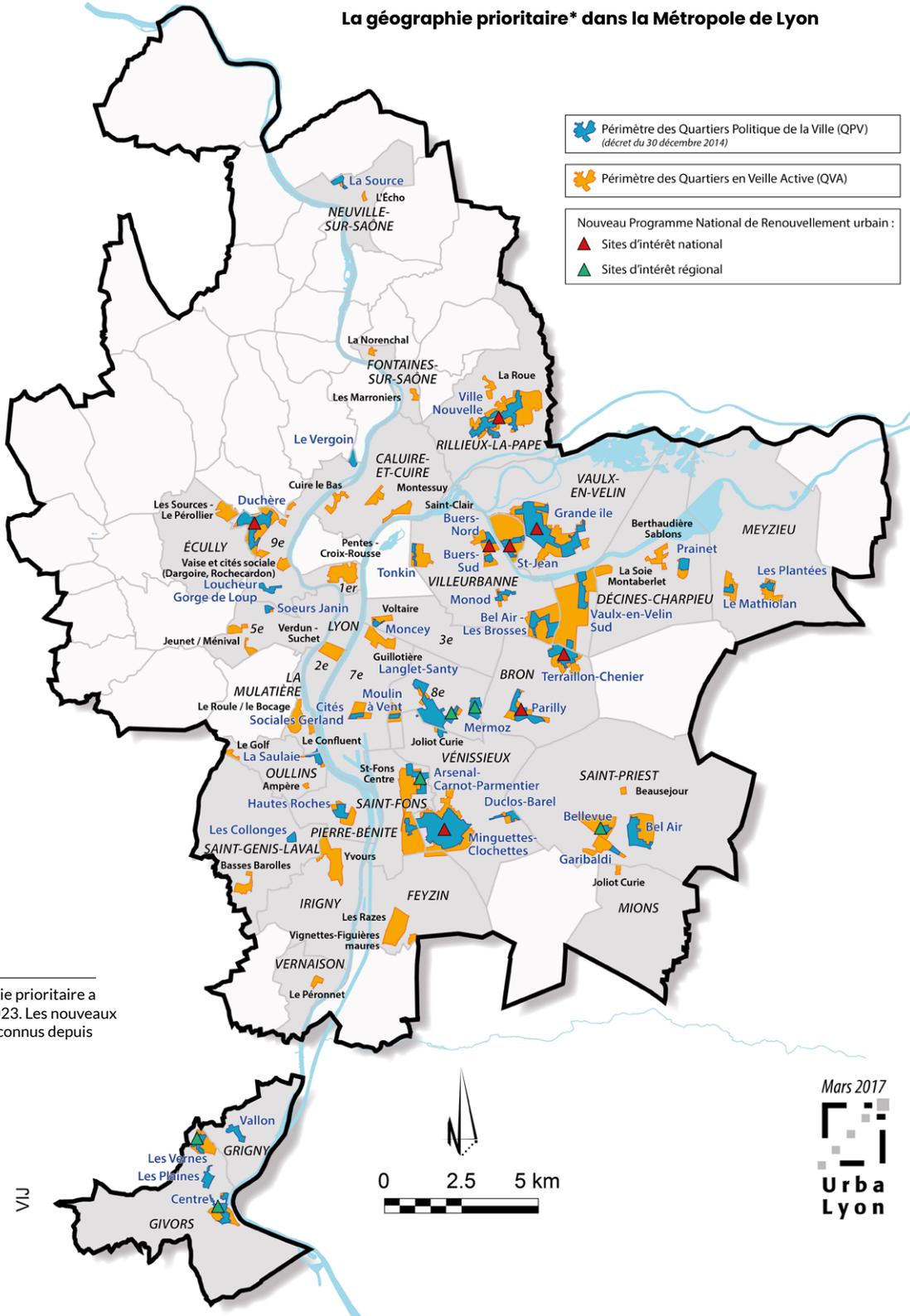
Un enjeu de justice spatiale et sociale en lien avec les transitions écologiques

La métropole lyonnaise est confrontée à des défis environnementaux sans précédent : raréfaction des ressources, inconfort thermique, pollutions, perte de biodiversité...

* Les 5 fonctions métropolitaines définies par l'Insee sont plus spécifiquement localisées dans les grandes aires urbaines : conception - recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion et culture-loisirs.

Les populations des quartiers défavorisés sont les plus lourdement touchées par cette dégradation du cadre de vie. En cause, la carence végétale souvent constatée dans ces quartiers, la faible qualité des logements qui offrent peu d'espaces extérieurs et sont souvent mal isolés, le manque d'espaces de nature, la densité des infrastructures routières et des pollutions associées, etc.

Les enjeux de transition écologique cristallisent dans ces quartiers des problématiques essentielles de justice sociale et écologique dans l'accès aux ressources, à l'alimentation, au bien-être et même d'habitabilité dans certains quartiers.



* Cette géographie prioritaire a été révisée en 2023. Les nouveaux périmètres sont connus depuis janvier 2024.



LES QUARTIERS PRIORITAIRES (2015-2023)

Les évolutions des profils résidents

Définition

Le revenu déclaré correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la déclaration des revenus, avant tout abattement. Il comprend les revenus des activités salariées, les indemnités de chômage, les revenus des activités non salariées, les pensions d'invalidité, les rentes viagères et les retraites (hors minimum vieillesse), les pensions alimentaires reçues (déduction faite des pensions versées), la plupart des revenus du patrimoine ainsi que les revenus sociaux imposables (indemnités de maladie et de chômage, hors RSA, prime d'activité et autres prestations



11 % de la population métropolitaine habitent dans les **37 QPV** en 2018

Stabilité

du nombre d'habitants des QPV entre 2013 et 2018 (+0,9 %/an dans la métropole de Lyon)

En 2015 comme en 2024, le critère unique du revenu utilisé pour définir la géographie prioritaire

37 quartiers politique de la ville (QPV) de plus de 1 000 habitants répartis dans 16 communes ont été identifiés en 2015 dans la métropole de Lyon. La population dans ces quartiers varie d'un millier d'habitants à La Source à Neuville-sur-Saône à 22 300 aux Minguettes-Clochettes à Vénissieux. Au total 158 830 habitants vivent dans les QPV en 2018. La nouvelle géographie arrêtée pour la période 2024-2030 définit 43 QPV répartis dans 18 communes. Parmi eux, quatre anciens quartiers en veille active (QVA) et quatre nouveaux quartiers (QPV). La Métropole fait le choix de continuer à accompagner les anciens QVA renommés « quartiers populaires métropolitains ». Le nouveau Contrat de ville de la Métropole lyonnaise, qui sera signé au plus tard le 31 mars 2024, détaillera les engagements en faveur des quartiers.

Un revenu médian qui progresse globalement dans les QPV mais sans réduction des écarts avec la métropole

Le revenu médian déclaré par les habitants des QPV est plus de 2 fois inférieur à celui des habitants de la métropole en 2018. Il a progressé de 1,4 % entre 2015 et 2018 (+2,1 % dans la métropole). L'écart se maintient donc (voire augmente très légèrement). À noter que même si le niveau de revenu déclaré par les 10 % des habitants les plus modestes (1^{er} décile) enregistre une progression marquée avec +14,4 % en trois ans (+0,1 % dans la métropole), il reste très faible avec 1 050 euros par mois et par unité de consommation. Une analyse plus fine sur la période 2015-2020 permet de montrer une diversité de tendances selon les QPV avec :

- un recul du revenu médian dans 13 quartiers : Les Vernes et Centre à Givors, Cités Sociales Gerland à Lyon 7, Duclos-Barel à Vénissieux, Grande Ile à Vaulx-en-Velin, Garibaldi à Saint-Priest...

- une hausse supérieure à 5 % pour 9 QPV dont la Saulaie à Oullins, Moulin à Vent, Mermoz, Moncey, Vergoin et la Duchère à Lyon, Parilly à Bron, les Buers Sud et Tonkin à Villeurbanne et la Source à Neuville-sur-Saône.

Une plus grande dépendance aux prestations sociales entre 2015 et 2020

En 2020, ce sont entre un tiers et la moitié des habitants des quartiers prioritaires qui vivent sous le seuil de pauvreté, soit avec moins de 1 047 € par mois (y compris les prestations sociales perçues) pour une personne seule. La revalorisation de la prime d'activité en janvier 2019 et la redistribution sociale n'a pas permis le recul de la pauvreté dans les QPV. À noter que le nombre de QPV dans lequel la part des prestations sociales dans le revenu disponible des ménages dépasse 24 % est passé de 6 quartiers en 2015 à 13 en 2020.

Une attention soutenue portée aux jeunes surreprésentés dans les QPV

Quatre habitants sur dix des QPV ont moins de 25 ans. Les jeunes demeurent davantage exposés au chômage et à la précarité que ceux du reste de la métropole. 40 % des jeunes actifs, âgés de 16 à 25 ans, se déclarent au chômage dans les QPV de la métropole en 2019 (24 % en moyenne dans la métropole). Les jeunes « ni en emploi, ni en étude, ni en formation » (NEET) représentent un quart des jeunes de 16 à 25 ans. Leur poids dans les QPV est 2,5 fois supérieur à celui observé dans la métropole hors QPV. Leur accompagnement par les acteurs locaux (éducation nationale, missions locales, éducation populaire, prévention spécialisée, associations...), dans les champs d'intervention tels que l'éducation, la santé, l'emploi, le logement, la culture demeure une priorité de même que le développement des pratiques d'« aller vers » pour raccrocher les jeunes « invisibles ».



856€/UC

revenu mensuel médian déclaré dans les QPV en 2018

x2,2

écart entre le revenu médian déclaré dans la métropole et les QPV en 2018

Entre **29 %**

et **52 %**

de personnes pauvres dans les QPV en 2020

Définition

L'indice de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus

1,7 Indice de jeunesse dans les 21 principaux QPV*

1,1 dans la métropole en 2019

40 % de « moins de 25 ans » dans les 21 principaux QPV* en 2019

15 % de séniors dans les QPV en 2019

Profil démographique des habitants des QPV*

Source : Insee- RP 2019 (estimation à partir des données Iris correspondant à 21 quartiers QPV sur 37)

	QPV géographie 2015	Métropole de Lyon (hors QPV)
Taille des ménages	2,6	2,1
Familles monoparentales	16 %	9 %
Familles nombreuses	24 %	11 %
Sans diplômes	44 %	21 %
Pop de moins de 6 ans	11 %	8 %
Pop de 6 - 17 ans	19 %	14 %
Pop de 18 - 24 ans	10 %	12 %
Pop de + de 65 ans	15 %	16 %
Indice de jeunesse	1,7	1,1
Population étrangère	25 %	9 %
Population immigrée	32 %	13 %
Population installée depuis moins de 5 ans dans le même logement	32 %	43 %

De forts enjeux autour du vieillissement

La part des 65 ans et plus dans les QPV a progressé de deux points entre 2013 et 2019 passant de 13 % de la population à 15 %. Les problématiques de ces séniors sont similaires à la population âgée du reste du territoire. Elles sont néanmoins aggravées par un cumul de situations de vulnérabilité.

Les évolutions du vieillissement sont à observer et à surveiller dans les prochaines années au regard du cumul de vulnérabilités que vont subir les ménages séniors résidant et vieillissant dans les QPV. Il s'agit là d'une véritable transformation à venir de la structure démographique des quartiers. Il apparaît nécessaire d'adapter les territoires prioritaires aux enjeux du vieillissement et de renforcer l'apport de réponses concernant :

- le logement,
- la précarité économique,
- le recours aux droits et aux soins adaptés,
- le maintien du lien social.

...

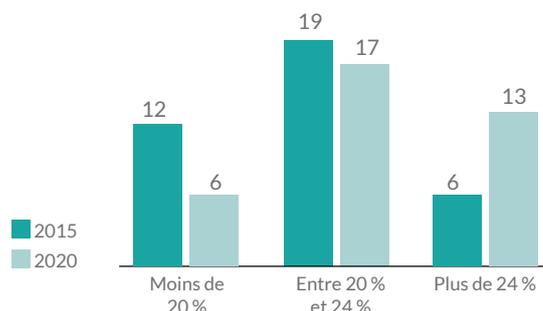
* estimation à partir des données Iris correspondant à 21 quartiers QPV sur 37

Les familles monoparentales plus représentées et plus exposées à la précarité

Une famille monoparentale sur 7 réside dans un QPV*. 16% des ménages des QPV* sont des familles monoparentales (9 % dans la métropole (hors QPV). Cette part dépasse 18 % dans les QPV du Prainet (Décines-Charpieu), des Collonges (Saint-Genis-Laval), Duclos-Barel (Vénissieux) ou encore Les Vernes (Givors). Les familles monoparentales sont significativement plus exposées à la précarité monétaire car elles sont confrontées à un cumul de freins tels que l'isolement, de plus faibles revenus, des difficultés de garde d'enfants, l'accessibilité et le maintien dans un emploi stable et à plein temps...

Répartition du nombre de QPV selon le poids (par tranche) des prestations sociales dans le revenu disponible des ménages

Source : Insee- Filosofi 2015 et 2020





46 %
de familles avec
enfants parmi
les ménages
des QPV en 2019

32 % dans
la métropole

* estimation à
partir des données
Iris correspondant
à 21 quartiers QPV
sur 37

Des actifs majoritairement employés et ouvriers plus souvent confrontés aux emplois précaires et à la pénibilité au travail

En 2019, un tiers des actifs résidant en QPV est employé ou ouvrier. Les proportions des employés et des ouvriers sont respectivement 1,5 et 2,4 fois plus élevées en moyenne dans les QPV que dans la métropole. Cette part est en diminution depuis 2013, en partie compensée par une progression des professions intermédiaires qui représentent 20 % de la population active. Cette évolution positive va dans le sens d'une relative amélioration vers plus de mixité sociale. Les emplois ouvriers et employés restent plus souvent confrontés à des risques professionnels impactant la santé physique et mentale, en lien avec la pénibilité du travail. De plus, la précarité économique plus fréquente dans le cadre de ces emplois (moins rémunérateurs et plus précaires) peut également contribuer à l'aggravation de l'état de santé des travailleurs concernés et de leur famille.

Des difficultés sociales accentuées pas le contexte de crise

La crise sanitaire de 2020 a eu un effet révélateur et accélérateur des inégalités liées aux ressources des ménages et à leurs conditions de vie, situation témoignée par la parole des habitants des QPV et des professionnels dans le cadre des « Assises des quartiers populaires ». Dans le contexte de crise actuelle

multiforme, les principales problématiques qui se sont renforcées pour les habitants des QPV sont :

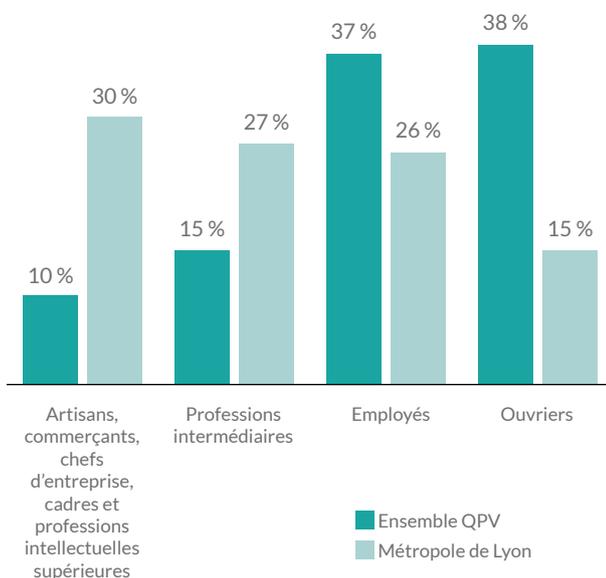
- la précarité alimentaire et l'accès aux ressources de première nécessité,
- les situations plus fréquentes de suroccupation des logements et la moindre présence de services de proximité et d'espaces verts dans les quartiers politiques de la ville,
- le basculement dans la précarité d'une population fragilisée par la pandémie, en raison de la crise économique et énergétique qui s'en est suivie,
- une aggravation de la fracture numérique dans le contexte de dématérialisation des services publics, induisant des situations plus fréquentes de non-recours aux droits, aux soins... La métropole de Lyon développe depuis plusieurs années des actions pour favoriser l'inclusion numérique des habitants de la métropole et plus spécifiquement des QPV davantage exposés à un risque de fragilité numérique.

Les QPV, des quartiers ressources en innovation

Malgré les phénomènes de fragilités socio-économiques et l'image souvent négative dont ils sont victimes, les habitants des quartiers prioritaires sont une partie prenante de la vie du territoire et constitue un potentiel majeur de développement et un facteur de dynamisme associatif, culturel et de solidarité. La rénovation urbaine est un des leviers majeurs pour les transitions dans ces quartiers depuis les années 2000, avec pour fil conducteur un objectif d'intégration urbaine des quartiers dans la dynamique métropolitaine. La forte solidarité et les liens sociaux de proximité caractérisent les QPV (implication dans les structures d'éducation, vie scolaire...). Les habitants des QPV sont porteurs d'un dynamisme réel et représentent une diversité d'origines et de cultures enrichissantes pour toute l'agglomération. La valorisation des potentiels présents dans les quartiers prioritaires et des contributions des habitants à la vie de la cité est donc primordiale.

Répartition des actifs par CSP dans les QPV en 2019

Source : Insee – RP estimations démographiques QPV 2019



Des difficultés socio-économiques persistantes malgré des signes d'amélioration

79 %
de micro-entrepreneurs parmi les créations dans les QPV en 2021

x 3,4
nombre de créations de micro-entrepreneurs entre 2015 et 2021

Part d'ouvriers ou d'employés parmi les actifs en 2019

75 %
dans les QPV

41 %
dans la métropole

Un contexte favorable pour l'emploi dans la métropole de Lyon

L'emploi salarié privé a progressé de manière significative dans la métropole de Lyon : +21 % entre 2014 et 2022. La hausse est supérieure à celles de la France et de la région. Les évolutions sont contrastées selon les CTM et les communes : hausses les plus fortes à Lyon et Villeurbanne, stagnation dans les Lômes et coteaux du Rhône avec des diminutions dans plusieurs communes.

Le tissu économique des quartiers prioritaires principalement constitué de petits établissements

Avec 86 % d'établissements du champ marchand sans salarié, contre 75 % dans la métropole de Lyon, et seulement, 20 établissements comptant plus de 50 salariés, les établissements privés présents sur les QPV sont faiblement pourvoyeurs d'emplois. À ceci, il faut toutefois rajouter les établissements publics et structures associatives implantés dans les quartiers et pourvoyeurs d'emplois : établissements d'enseignement, centres sociaux... Six quartiers comptent plus de 1 000 emplois, parmi lesquels on trouve les zones franches urbaines-territoires entrepreneurs (ZFU-TE). À l'inverse, une quinzaine de quartiers ne dépassent pas les 200 emplois.

Les QPV ne sont pas de véritables pôles d'emploi contrairement aux communes dans lesquelles ils se situent, qui rassemblent deux tiers des emplois de la métropole. Le vivier d'emplois que ces communes pourraient constituer pour les habitants des quartiers se heurte cependant à des problématiques d'accès à l'emploi beaucoup plus complexes : niveau de formation, parcours de vie, entourage familial, adéquation entre offre et demande d'emploi, accessibilité des emplois en transports en commun, présence et connaissance de structures d'accompagnement.

Un essor du micro-entrepreneuriat, concentré sur des activités précaires

L'essor du micro-entrepreneuriat est particulièrement marqué dans les QPV. En 2021, ce sont 8 nouvelles entreprises sur 10 qui sont créées sous ce régime (6 sur 10 dans la métropole). En six ans, le nombre de création de micro-entreprises y a été multiplié par 3,4 (2,4 dans la métropole). Les micro-entrepreneurs des quartiers se tournent principalement vers des activités précaires. Pour exemple, les activités de livraison représentent 23 % des entreprises individuelles des quartiers contre 10 % dans la métropole.

Une prédominance d'ouvriers et d'employés dans les quartiers prioritaires

Les parts d'ouvriers et d'employés parmi les actifs sont respectivement 1,5 et 2,4 fois plus élevées en moyenne dans les QPV que dans la métropole en 2019. Ainsi, 38 % des actifs (majoritairement des hommes) sont des ouvriers (15 % dans la métropole) et 37 % sont des employés et majoritairement des femmes (26 % dans la métropole). Ces différences marquées illustrent les écarts de niveau de formation entre les QPV et la métropole. Les situations sont toutefois très diversifiées entre QPV avec des quartiers qui présentent plus de mixité sociale comme à Moncey et au Vergoin (Lyon), la Saulaie (Oullins), le Tonkin et les Buers Sud (Villeurbanne).



Définition

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont classés en cinq catégories. Les catégories A, B et C sont tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi :

- **catégorie A :** demandeurs d'emploi sans emploi au cours du mois ;
- **catégorie B :** demandeurs d'emploi ayant exercé une activité réduite courte de 78 heures ou moins au cours du mois ;
- **catégorie C :** demandeurs d'emploi ayant exercé une activité réduite longue de plus de 78 heures au cours du mois.

Taux d'activité : rapport entre le nombre d'actifs (en emploi ou au chômage) et l'ensemble de la population correspondante (dans le cas présent les 15-64 ans).

24 %
demandeurs d'emploi de niveau inférieur à un CAP ou un BEP dans les QPV fin 2022

-10 %
demandeurs d'emploi de catégories ABC dans les QPV entre 2014 et 2022

Création d'établissements en 2021 et évolution en 6 ans

Source : Insee-REE (champ marchand)

	Nombre total	Part des micro-entrepreneurs	Évolution du nombre de créations (hors micro-entrepreneurs)	Évolution du nombre de créations de micro-entrepreneurs
Ensemble des QPV	2 831	79 %	+46 %	+242 %
Métropole de Lyon	34 036	62 %	+52 %	+143 %

Malgré un recul, le niveau du chômage reste élevé au sein des QPV

Le taux de chômage dans les QPV atteint 27,5 % en moyenne en 2019 ce qui reste élevé (13 % dans la métropole). L'analyse des évolutions sur les principaux QPV montre néanmoins un recul sensible du taux de chômage de deux points en moyenne entre 2013 et 2019. Le taux de chômage est resté stable sur la période à l'échelle de la métropole signifiant que l'écart entre les QPV et la métropole s'est réduit.

Entre 2014 et 2022, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories ABC diminue alors qu'il croît dans la métropole de Lyon. La baisse atteint 10 % dans les QPV (-2 000 demandeurs d'emploi). Dans les QPV comme plus globalement dans la métropole, c'est la baisse des effectifs inscrits en catégories A qui porte la diminution (-23 % dans les QPV et -15 % dans la métropole). Compte tenu du contexte économique favorable actuel, il est évident qu'un certain nombre d'habitants des QPV a retrouvé ou créé une activité. Néanmoins, l'accès à un emploi précaire à temps partiel et/ou à durée limitée (CDD de courte durée) n'entraîne bien souvent pas une sortie des listes de Pôle emploi, mais seulement un transfert de la catégorie A vers les catégories B ou C, ce qui conduit à une hausse des effectifs des catégories B et C.

Avec un demandeur d'emploi sur quatre (14 % dans la métropole) présentant un niveau de formation inférieur à un CAP ou à un BEP, les demandeurs d'emploi des QPV demeurent en moyenne moins diplômés que ceux de la métropole de Lyon. Les écarts tendent néanmoins à se réduire avec un recul plus marqué

des effectifs de demandeurs d'emploi sans diplôme dans les QPV (-21 % contre -12 % dans la métropole entre 2016 et 2022).

Enfin le taux d'activité reste nettement inférieur dans les QPV. L'écart est particulièrement prononcé pour les femmes. 56 % des habitantes des QPV, âgées de 15 à 64 ans, déclarent comme situation principale le chômage ou l'emploi contre 70 % des habitantes de la métropole en 2019. Cet écart de 14 points pour les femmes est seulement de 5 points pour les hommes.

Un quart des allocataires du RSA réside dans un QPV

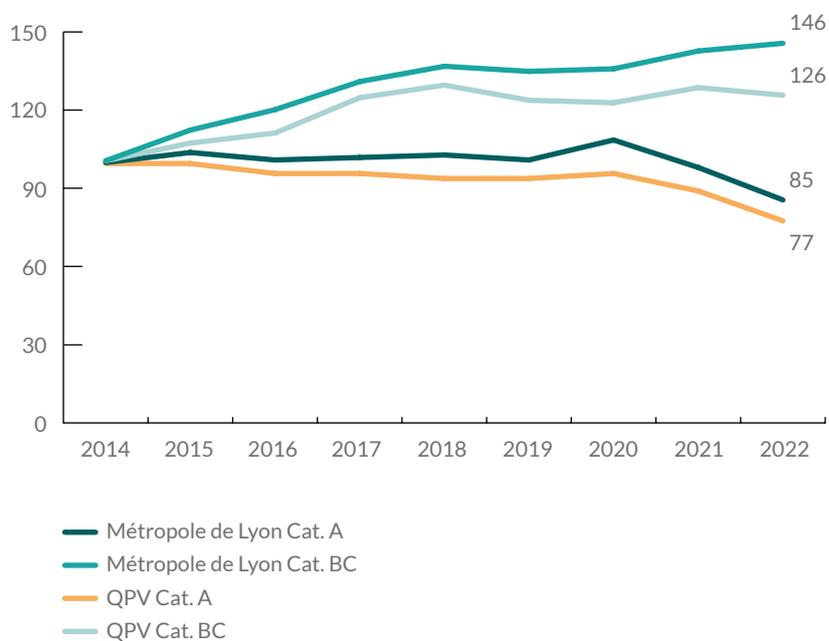
Le nombre d'allocataires du revenu de solidarité active dans les QPV atteint 10 770 foyers fin 2021. Il est stable par rapport à 2014. Un quart des allocataires du RSA de la métropole vivent en QPV. Le dynamisme de la conjoncture économique des deux dernières années a permis une diminution sensible des allocataires récents dans le RSA (moins de deux ans), en revanche, il a peu ou pas bénéficié aux allocataires plus anciens dont le nombre n'a cessé de croître. Ainsi 54 % des allocataires en QPV sont dans le dispositif depuis plus de quatre ans, fin 2021 (48 % dans l'ensemble de la métropole) et cette part a crû de sept points en deux ans. Les familles notamment monoparentales et les seniors sont également surreprésentés. Ces personnes, durablement privées d'emploi, cumulent de nombreuses difficultés sociales, qui rendent plus complexe leur accompagnement vers l'emploi.

Près de **20 %**
de la population
des QPV
couverte par
le RSA fin 2021

54 %
Allocataires du
RSA depuis plus
de 4 ans

Évolution du nombre de demandeurs d'emploi cat. A, B, et C depuis 2014 (base 100 au 3^e trimestre 2014)

Source : Insee - Pôle emploi données conjoncturelles au 3^e trimestre



© Denis ALLARDREA



ÉDUCATION

Une régression des compétences à l'échelle nationale, accentuée en QPV



30

établissements en éducation prioritaires (**15 en REP et 16 en REP+**) sur 82 collèges publics hors QPV et 37 collèges privés

14 PRE

(programmes de réussite éducative) sur 12 communes ayant un QPV ou plus.

7 Cités éducatives

sur le territoire métropolitain.

80%

de réussite au brevet en REP+ à l'échelle de la métropole 78 % en REP, 87 % hors éducation prioritaire et 98 % dans le privé.

Une chute historique des compétences des élèves français

Le classement PISA 2023 (Programme International pour le Suivi des Acquis des Élèves) de l'OCDE fait apparaître la France au 23^e rang du classement. Il met en lumière une baisse inédite du niveau de la France, en particulier en mathématiques mais aussi en compréhension écrite et en sciences. Il met aussi en lumière une régression des conditions d'apprentissage (rapport aux outils numériques en cours, bruit, climat de violence scolaire, etc.). L'enquête fait apparaître que la France est aussi le pays de l'OCDE où la condition socio-économique a le plus de conséquences sur les trajectoires scolaires, révélant encore plus fortement l'enjeu de mixité sociale dans le milieu scolaire, mais aussi dans le territoire de vie.

Une maîtrise relativement stable des compétences en CP

Environ 50 % des élèves en QPV ont une maîtrise satisfaisante des compétences en CP, quand ce taux atteint 70 % dans les autres établissements hors QPV. Cette proportion reste stable et sans amélioration. L'année 2020 (crise sanitaire) a été marquée par une baisse des résultats dans les établissements prioritaires, quand ceux-ci sont restés stables dans les autres révélant des difficultés de suivi de

la scolarité à distance (environnement familial moins propice à la concentration, manque d'outils informatiques, fragilité numérique, ...).

Un taux de réussite faible au brevet malgré une amélioration

Dans les territoires en éducation prioritaire, la note moyenne en français, même si elle reste basse, s'améliore en passant de 08/20 à 10/20. En mathématiques, la note est redescendue à 07/20 : l'écart est particulièrement marqué dans cette matière par rapport aux établissements hors éducation prioritaire.

Plus d'un tiers des établissements publics en éducation prioritaire sur la métropole de Lyon

À la rentrée 2021, la métropole de Lyon compte 82 collèges publics et 37 collèges privés.

Parmi eux, 30 collèges publics sont en éducation prioritaire, 15 REP+ et 16 REP. Les collèges en éducation prioritaire sont situés dans 12 communes sur 16, ayant un ou plusieurs quartiers prioritaires en politique de la ville (QPV).

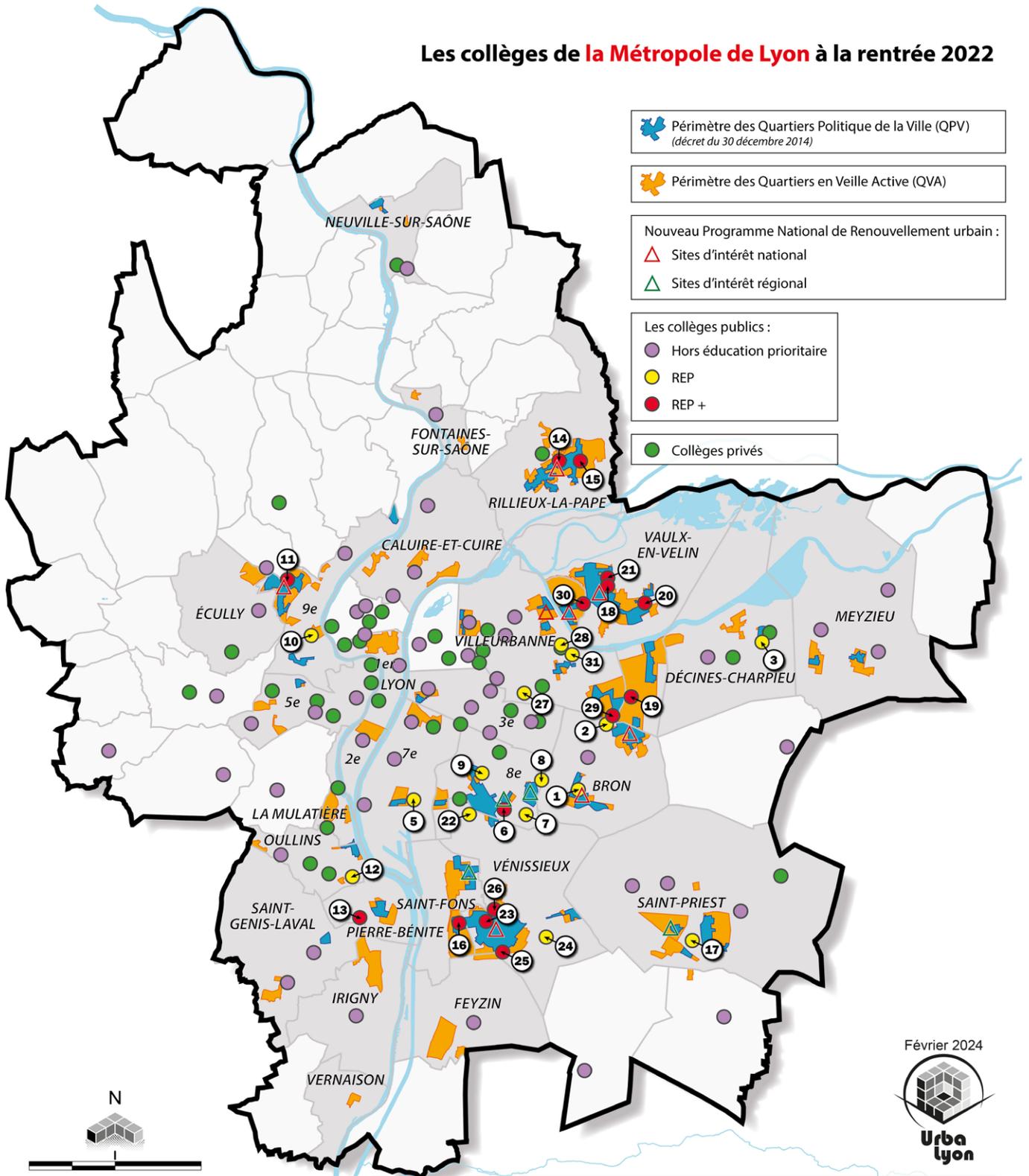
Les communes de Grigny, Meyzieu, Neuville-sur-Saône, Fontaines-sur-Soane, Ecully et Saint-Genis-Laval n'ont pas de collège en éducation prioritaire.

Nombre des établissements et effectifs à la rentrée 2020, sur le territoire de la métropole de Lyon

Source : Académie de Lyon

	En éducation prioritaire	Hors éducation prioritaire
École	98 établissements REP+/ 24 622 élèves 88 établissements REP/ 21 737 élèves	362 établissements publics/ 79 310 élèves 84 établissements privés/ 24 782 élèves
Collèges	15 établissements REP+/ 8 733 élèves 16 établissements REP/ 8 401 élèves	50 établissements publics/ 29 841 élèves 37 établissements privés / 2 777 élèves
Lycée	NC	52 établissements publics / 38 924 élèves 51 établissements privés / 19 380 élèves

Les collèges de la Métropole de Lyon à la rentrée 2022



Collèges en REP, REP +			
1	Théodore Monod	BRON	
2	Joliot Curie	BRON	
3	Georges Brassens	DÉCINES-CHARPIEU	
4	Lucie Aubrac	GIVORS	
5	Gabriel Rosset	LYON 7e	
6	Henri Longchambon	LYON 8e	
7	Victor Grignard	LYON 8e	
8	Jean Mermoz	LYON 8e	
9	Alice Guy	LYON 8e	
10	Jean de Verrazane	LYON 9e	
11	Victor Schoelcher	LYON 9e	
12	La Clavière	OULLINS	
13	Marcel Pagnol	PIERRE-BÉNITE	
14	María Casarès	RILLIEUX-LA-PAPE	
15	Paul-Emile Victor	RILLIEUX-LA-PAPE	
16		SAINT-FONS	
17		SAINT-PRIEST	
18		VAULX-EN-VELIN	
19		VAULX-EN-VELIN	
20		VAULX-EN-VELIN	
21		VAULX-EN-VELIN	
22		VENISSIEUX	
23		VENISSIEUX	
24		VENISSIEUX	
25		VENISSIEUX	
26		VENISSIEUX	
27		VILLEURBANNE	
28		VILLEURBANNE	
29		VILLEURBANNE	
30		VILLEURBANNE	
31		VILLEURBANNE	

VIJ

Définition

L'IPS (indice de position sociale) est utilisé par le ministère de l'Éducation nationale pour l'observation des disparités sociales entre les établissements. Le calcul d'un IPS est complexe et implique la compilation et l'analyse de plusieurs facteurs liés au statut économique, éducatif et professionnel d'un individu. Bien que différentes méthodes puissent être utilisées, des facteurs sont couramment pris en compte dans le calcul d'un indice de position sociale : le niveau d'éducation, le revenu, la profession ou la catégorie professionnelle, la possession de biens, le lieu de résidence, l'étendue et la qualité du réseau social. Plus l'IPS est élevé, plus l'établissement est favorisé.

L'indice IPS des établissements de la métropole de Lyon est de

95

en moyenne (entre 2016 et 2022). Il est de 102 à l'échelle nationale.

62 %

d'élèves boursiers en REP+ en 2021

Le décrochage scolaire : les garçons plus représentés que les filles

Un bilan sur le décrochage scolaire a été réalisé dans le cadre de l'évaluation des Cités éducatives métropolitaines. Il révèle le profil des jeunes « décrochés » : dans les quatre premiers territoires d'expérimentation, 62 % des décrochés sont des garçons et 69 % sont sans diplôme, en très légère baisse depuis 2019.

Des effectifs en augmentation, en QPV liés à la démographie

Si les effectifs dans les écoles de la métropole restent globalement stables, ils augmentent de manière significative dans les collèges en QPV, plus rapidement que dans les établissements hors QPV.

À la rentrée 2021, les effectifs des collèges ont atteint 46 858 élèves dans les collèges publics de la métropole de Lyon dont 16 981 en éducation prioritaire, soit 36 % des collégiens de la métropole (contre 34 % à la rentrée 2015).

Entre la rentrée 2015 et la rentrée 2021, 54 % des élèves supplémentaires, soit 4 640 élèves, sont inscrits dans les collèges en éducation prioritaire. La hausse des effectifs scolaires est donc plus élevée dans les collèges en éducation prioritaire (+21 % en REP+ et +14 % en REP).

Cependant, les effectifs des générations qui vont entrer dans le second degré à partir de 2023 (nées principalement à partir de 2012) vont décroître, conséquence de la baisse de la natalité quasi constante depuis 2010, (source : la note d'information 23.11, DEPP).

L'Éducation nationale devrait perdre environ 500 000 élèves entre 2022 et 2027 avec une situation contrastée selon les territoires. Les autorités devront donc positionner leur curseur entre suppressions de postes d'enseignant et diminution du nombre d'élèves par classe.

De l'évitement de la carte scolaire, une stratégie qui accentue la ghettoïsation

Sur les 30 établissements classés en éducation prioritaire, 16 ont une progression de leurs effectifs supérieure à 8%. Mais la baisse des effectifs scolaires dans certains établissements comme à Vénissieux (-13 %), Vaulx en Velin (-20 %) ou Ecully (-23 %) questionne, les raisons peuvent être multiples. Cependant,

lors des Assises des Quartiers Populaires, la question de l'évitement de la carte scolaire est apparue comme un sujet important car lié à l'enjeu de la mixité sociale, à l'enjeu l'image du collège mais aussi aux chances de réussite scolaire des élèves qui les fréquentent.

À l'échelle nationale, c'est en moyenne 11 % des enfants habitant en QPV qui vont dans le privé à leur entrée en 6^e. Ces comportements accentuent l'absence de mixité sociale dans l'école ou le collège de secteur. Paradoxalement, cette possibilité d'évitement de la carte scolaire contribue à maintenir de la mixité résidentielle, permettant aux familles de ne pas opter pour le déménagement.

La réforme de l'éducation prioritaire apparaît dès lors essentielle pour agir sur la double ghettoïsation scolaire et sociale.

Source : Observatoire national de la politique de la ville, sur la base de chiffres de l'année scolaire 2015-2016 produits par la Depp, dans un document intitulé « Évitement de la carte scolaire à l'entrée en 6^e : le privé attire aussi les élèves des quartiers prioritaires ».

Une mixité sociale en régression

L'évolution de l'IPS tend à se stabiliser ou à s'améliorer dans une majorité de collèges, les évolutions positives les plus notables se situant à Bron, Vaux en Velin, Pierre Bénite et Lyon 8^e.

Toutefois certains secteurs voient l'IPS se dégrader, à commencer par Givors, avec l'une des baisses les plus importantes, y compris hors du réseau de l'éducation prioritaire. Rillieux la Pape et Saint Fons voient leur IPS diminuer également pour tous les collèges. À Vénissieux, la situation des collèges en REP évolue à la baisse également, alors qu'elle tend à se stabiliser ou s'améliorer pour les collèges REP+.

Deux fois plus d'élèves boursiers en QPV

Les taux élevés de bourses confirment les situations de fragilité financière des familles. À la rentrée 2021, 62 % des élèves sont boursiers dans les collèges REP+, une proportion plus élevée que dans les établissements REP (49 %) et deux fois supérieure à celle des établissements hors éducation prioritaire (29 %). 32 % des élèves boursiers en REP+ perçoivent une bourse d'échelon 3, soit 486 € par an.



69 %

de « sans diplôme » parmi les décrochés scolaires (évaluation dans le cadre des Cités éducatives)

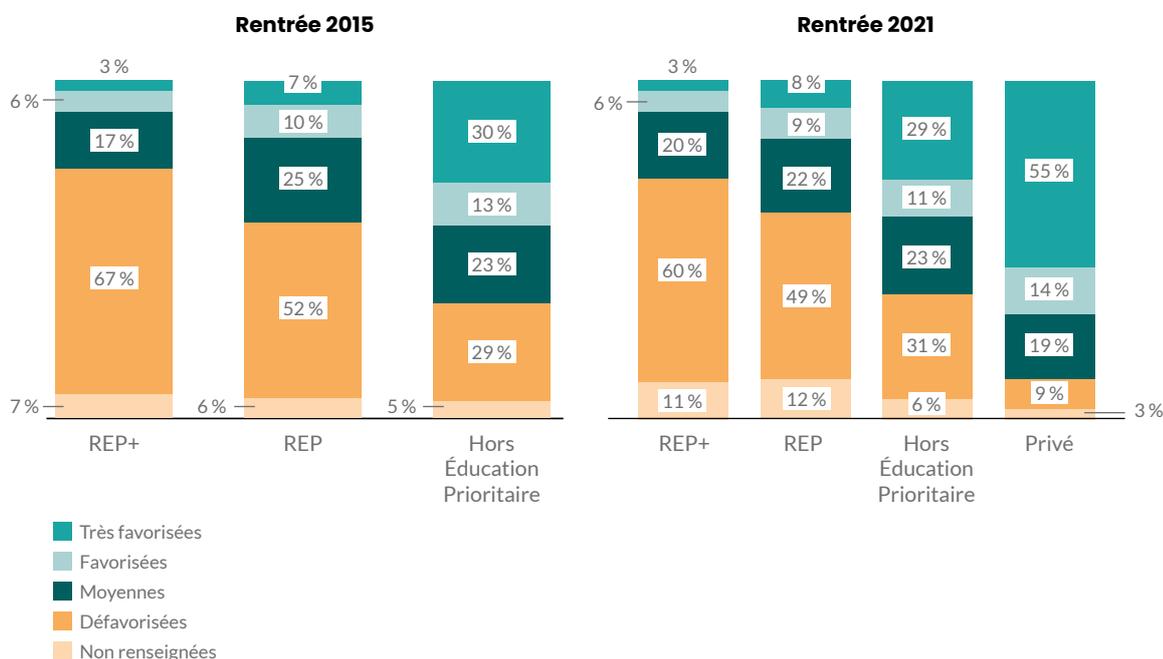
Une discrimination multifactorielle à l'orientation professionnelle

Les enquêtes sur la discrimination scolaire démontrent que les inégalités se jouent au moment de l'orientation à la fin de la 3^e. Ce palier est décisif dans l'accentuation du destin social des jeunes et la reproduction sociale des inégalités. Le destin des jeunes des QPV se trouve souvent scellé dans une filière professionnelle pas toujours désirée. Parcours migratoire, polarisation sexuée, freins économiques engendrent un sentiment justifié d'injustice scolaire.

Source : <https://teo1.site.ined.fr/fichier/rte/General/Publications/Grandes%20enqu%C3%AAtes/TeO-fascicule.pdf>

Évolution des catégories socio-professionnelles des parents des élèves de collège

Source : Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, DEPP, Académie de Lyon





CULTURE

Trouver et renouveler ses repères dans un monde de plus en plus complexe

Bilan de la Déclaration de coopération culturelle en 2021 :

22 partenariats de coopération culturelle métropolitaine

195 projets culturels, dont 100 à Lyon

132 équipements culturels impliqués

8 grands équipements culturels signataires de la convention de coopération culturelle

12 classes à horaires aménagés (CHA) dans la métropole lyonnaise

Contexte général : un capital culturel et symbolique à renforcer et à valoriser

Au déficit en capital économique, social et spatial pour les habitants des QPV, s'ajoute un déficit en capital culturel ou symbolique (par rapport aux critères culturels du territoire national). C'est pourquoi, l'enrichissement et la diversification de la vie artistique et culturelle d'un habitant peut être perçu comme un levier de résilience et de cohésion sociale pour l'ensemble des activités qui améliore sa socialisation : vie professionnelle, familiale et affinitaire, parentale, citoyenne, santé mentale, mixité sociale, interculturalité, pratique de la langue, etc.

Par ailleurs, la perception de l'habitant comme contributeur culturel (dans la mouvance des droits culturels) mérite d'être approfondie et valorisée dans le cadre des politiques publiques de la culture. C'est un sujet montant et portés de plus en plus par les DRAC (formation des agents à ces enjeux) dont la finalité est la reconnaissance des pratiques culturelles et des savoir-faire des habitants.

Une offre plurielle dans un bain culturel en mutation profonde

L'enquête sur les pratiques culturelles des Français de 2022 offre un aperçu des comportements culturels des Français de 15 ans et plus. Il en ressort un rapport quotidien aux écrans et aux interfaces numériques :

- Les usages numériques sont devenus majoritaires dans le quotidien des jeunes (nés entre 1995 et 2004), affectant leurs préférences culturelles. Ils restent néanmoins actifs dans la fréquentation des lieux culturels malgré la prédominance des usages numériques.
- 94 % des personnes de 15 ans ou plus regardent la télévision, dont 78 % le font tous les jours ou presque.
- 59 % des personnes de 15-24 ans regardent quotidiennement des vidéos en ligne.
- La pratique des jeux vidéos est passée de 36 % en 2008 à 44 % en 2018 pour les personnes de 15 ans et plus.

- L'écoute quotidienne de musique enregistrée (hors radio) a augmenté de 34 % en 2008 à 57 % en 2018.
- La génération du baby-boom (née entre 1945 et 1954) se distingue par une participation culturelle développée, mais le vieillissement de cette génération contribue à l'érosion de certaines pratiques culturelles.
- La lecture de livres diminue durablement, les publics de la musique classique peinent à se renouveler.

Une fréquentation du spectacle vivant et des lieux culturels existe toujours car elle est maintenue par le milieu scolaire et quelques associations qui y œuvrent.

Source : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-d-ouvrages/Chiffres-des-statistiques-de-la-culture-et-de-la-communication-2012-2022/Chiffres-des-2022>

Les freins à l'accès aux ressources culturelles et artistiques

Parmi les expressions récurrentes des habitants des quartiers prioritaires, il en ressort trois grandes familles de freins réels ou symboliques :

- « Ce n'est pas pour moi » : entre « croyance limitante » et « accueil non adapté », souvent le sentiment de légitimité apparaît comme l'obstacle majeur pour s'approprier une offre culturelle proposée dans son quartier ou en dehors.
- « C'est loin » : l'accès à la mobilité (réseau des transports en commun en soirée) rend parfois inaccessible la possibilité de se déplacer de l'autre côté de la métropole pour une sortie culturelle. La fermeture de certains lieux comme le centre social à Décines-Charpieu ou la fermeture temporaire des Amphis cinéma à Vaux en Velin freine des pratiques et réduit la proximité avec un équipement culturel.
- « Je ne savais pas » : la clarté du message et l'accès à l'information apparaissent, eux aussi comme un frein à l'accès aux ressources proposées.

Définition

Coopération culturelle & Politique de la Ville :

Unique en France, la Charte de coopération culturelle est née en 2004 à la ville de Lyon pour inciter les grandes institutions culturelles à contribuer davantage à la vie culturelle dans les QPV et QVA. Forte de sa pertinence, elle s'est élargie en termes de territoires, de partenaires et de thématiques afin d'embrasser l'ensemble du périmètre métropolitain pour devenir la Déclaration de coopération culturelle dès 2015 ; déclaration qui a contribué à la préfiguration de la compétence culturelle de la Métropole de Lyon lors de sa création en 2015. Ses objectifs :

- Favoriser des objectifs communs à l'échelle métropolitaine.
- Mutualiser des actions et des projets.
- Contribuer à faire évoluer les modalités d'actions des événements et établissements culturels métropolitains : évolution des postures et des pratiques professionnels des institutions culturelles.

46 400
spectateurs
MQE impliquant
20 communes
de la métropole
de Lyon en 2022

Une durabilité et un continuum nécessaire avec les structures d'éducation populaire

Les structures d'éducation populaire (MJC, centres sociaux), en cohérence avec les différentes offres artistiques et culturelles existantes sur les territoires, assurent un rôle de passerelle et de continuum culturel entre différents temps de la vie et pour différents publics (l'enfant, le jeune et les familles). Elles sont facilement identifiées par les habitants et nouent avec elles des relations « légitimantes », autrement dit, moins intimidantes que de grandes structures culturelles.

Un partenariat renforcé avec ces structures apparaît important pour imprégner en profondeur l'empreinte culturelle sur l'ensemble du territoire métropolitain. Ceci pourrait améliorer la permanence, la durabilité des projets ainsi que leur qualité en lien avec les territoires.

L'insertion par la culture

L'association lyonnaise ALLIES par le dispositif « Culture pour tous », propose une billetterie solidaire et service de développement d'actions d'insertion par la culture, mutualisée et maillée à l'échelle du territoire métropolitain. Elle propose gratuitement des places d'événements culturels (environ 14 genres différents) à 900 structures qui œuvrent dans les champs du social. Ainsi, le dispositif permet à chacun de développer ses pratiques, de s'aventurer dans des univers inconnus, de participer à des parcours ou des projets artistiques et culturels et d'agir sur les différents freins à l'inclusion sociale (isolement, langue, mobilité, estime de soi, etc.).

En 2023, l'association a maintenu un lien avec 235 structures culturelles sur 28 communes et environ 900 structures sociales sur environ 50 communes. Elle contribue à agir sur des

obstacles réels et symboliques pour permettre à tous d'exercer le droit constitutionnel d'accès à l'offre artistique et culturelle.

Un renforcement nécessaire de l'éducation artistique et culturelle (EAC) et des classes à horaires aménagés (CHA)

En 2023, 12 classes artistiques à horaires aménagés pour 5 disciplines (musique, cinéma, théâtre danse et arts-plastiques) sont soutenues conjointement par l'Éducation nationale et les institutions culturelles, ainsi que par la Métropole de Lyon en REP et REP+. Ce dispositif permet de booster par d'autres méthodes les compétences des collégiens habitants en QPV tout en attirant des profils sociologiques diversifiés qui contribuent à la mixité sociale et à l'attractivité de certains collèges en éducation prioritaire. C'est aussi une méthode intéressante pour créer et maintenir une relation aux lieux culturels, comme interface de pratiques et accès aux ressources.

Un bilan d'objectivation mérite d'être conduit dès 2024 pour analyser les réussites éducatives obtenues par ce dispositif.

La culture à l'intersection d'autres politiques publiques

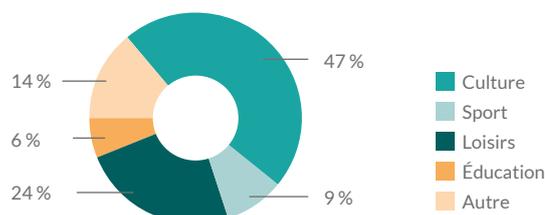
À travers les Rendez-vous des territoires annuels ou biannuels qui rassemblent plusieurs réseaux, qui agissent dans le cadre du volet culturel de la Politique de la Ville, la culture apparaît comme un levier pour agir sur d'autres politiques publiques car elle accompagne les changements d'imaginaires collectifs et de facto, les comportements et modes de vies. Cela a été fait pour les mobilités créatives pour la Ville durable ou encore Rester unis, Agir ensemble qui interrogeait la culture dans la prévention de la radicalisation.

Métropole Quartier d'Été (MQE) : l'offre culturelle occupe une part importante

Répartition du montant des subventions par thématiques



Typologie des projets



L'HABITAT

« Un toit pour vivre ! », la préoccupation n°1 des habitants

Définition

Sont considérés comme logements à bas loyers ceux dont le loyer est inférieur au plafond PLAI :

En 2014 : 4,62 euros/m²

En 2021 : 5,13 euros/m²



32 %
des logements sociaux de la métropole concentrés dans les QPV-QVA

30 des 37
QPV de la métropole concentrent plus de 80 % de logements sociaux

Une baisse de 17%
des logements sociaux à bas loyers dans les quartiers entre 2014 et 2021

Le logement reste la principale préoccupation des habitants des quartiers prioritaires : Les enjeux de confort d'habiter, de cadre de vie, d'amélioration de l'environnement sont ainsi essentiels pour les résidents de ces quartiers.

Une concentration des logements sociaux très marquée dans les QPV-QVA

Le nombre de logements sociaux a augmenté de 12 % sur le territoire métropolitain entre 2014 et 2021 et principalement en dehors des quartiers QPV-QVA. Par contre, sur le stock global, ils restent majoritairement concentrés dans les quartiers prioritaires, même si la part a légèrement diminué au sein des quartiers, notamment grâce aux impacts positifs des grands projets de renouvellement urbain (PNRU et NPNRU) en matière de mixité résidentielle : les quartiers concentrent 32 % du parc social de la métropole de Lyon en 2021, contre 37 % en 2014. Ainsi, près de 70 000 logements sociaux (sur les 152 000 que compte la métropole) sont situés dans les quartiers QPV-QVA.

Six QPV sur dix concentrent plus de 80 % de logements sociaux. Ce sont majoritairement des logements collectifs dans ces quartiers (95 %), dont près de 50 % sont de grands logements (T4 et plus). Pour ce parc social, 85 % des

logements ont été construits avant 1975. Ils sont ainsi largement concernés par les problématiques d'améliorations énergétiques. À ce titre, la Métropole de Lyon et ses trois Offices Public de l'Habitat (OPH) se sont engagés à développer des réhabilitations énergétiques ambitieuses dans le cadre de contrats de plan 2022-2026.

Une diminution des logements à bas loyers et une tension constante sur les attributions

Les QPV concentrent 63 % de l'offre à bas loyer de la métropole lyonnaise. Entre 2014 et 2021, environ 6 500 logements à bas loyers ont été perdus sur la métropole lyonnaise, dont la moitié dans les quartiers prioritaires, malgré un objectif de production de nouveaux PLAI qui n'a pas permis de résorber cette baisse (objectif de 30 % non atteint entre 2019 et 2021). Cela a ainsi eu un impact négatif sur la capacité à accueillir des ménages de plus en plus modestes en quartiers QPV, la précarisation des ménages s'étant accentuée dans de nombreux quartiers de la métropole (diminution du revenu médian).

La tension de la demande en logements sociaux reste forte sur le territoire de la métropole lyonnaise : elle passe de 3,8 demandes pour une attribution en 2014 à 8,3 en 2021.

Sur la période 2019-2022 : une baisse des attributions de logements sociaux hors QPV, mais des attributions qui remontent au sein des QPV (ménages précaires prioritaires)

Source : Métropole de Lyon, suivi de la CIA-Convention intercommunale d'attribution, avril 2023

	Attributions hors QPV Ménages 1 ^{er} quartile	Attributions en QPV ménages des quartiles 2,3 et 4	Attributions aux publics prioritaires
Objectifs	25 %	75 %	25 %
2019	20 % (-5 %)	70 % (-5 %)	19 % (-6 %)
2020	19 % (-6 %)	70 % (-5 %)	36 % (+11 %)
2021	14 % (-11 %)	79 % (+4 %)	34 % (+9 %)
2022	15 % (-10 %)	75 % (= Obj)	42 % (+17 %)



6 habitants sur 10 qui déménagent le font hors QPV
34 % au sein des QPV, 41 % dans la métropole, 15 % hors (région et reste de la France)

9 000 logements en copropriétés fragiles ou dégradées
sur 10 700 dans les QPV accompagnées sur la période 2018-2026 (soit 84 %)

16 % de logements réhabilités
(11 450 logements sociaux dans le cadre des projets PRU 1 et 2) en 2022

Cette explosion du nombre de demandes est en partie liée à une précarisation de certains ménages, y compris hors QPV, où les trois quart des attributions sont concentrées, mais dont la part baisse depuis 4 ans. La part des attributions effectives en logements sociaux reste tout de même plus importante dans les QPV, avec, en 2021 et 2022, l'objectif des 75 % dépassé pour les ménages des quartiles 2, 3 et 4 (alors qu'on était à 70 % en 2019 et 2020). Hors QPV, les attributions pour les ménages modestes (1^{er} quartile) restent par contre largement en deçà de l'objectif des 25 %.

Des QPV qui permettent des mobilités résidentielles

Les mobilités résidentielles se poursuivent et témoignent du rôle de tremplin des QPV : 6 habitants sur 10 qui ont déménagé entre 2014 et 2016 se sont installés en dehors des QPV. Les ménages entrants dans les QPV sont plus jeunes et plus précaires. Par contre, certains ménages très précaires restent quant à eux très captifs en QPV, ce qui explique le recul global de la mobilité résidentielle depuis 2015.

Agir sur les copropriétés dégradées et les centres anciens, un engagement prioritaire

Le parc de logements privés dans les QPV accueille principalement des populations captives et fragiles. Sur les 18 220 copropriétés de la métropole lyonnaise, 10 700 sont situées dans des communes incluant au moins un QPV. Au sein des quartiers prioritaires, 4 sites sont identifiés comme copropriétés fragiles accompagnées dans le cadre de plan de sauvegarde : Bellevue à St Priest, Terrailon à Bron, St André à Villeurbanne et Cervelières-Sauveteurs à Vaulx-en-Velin ; 7 quartiers anciens (Lyon 1, 2, 3, 7, 9 et Caluire) et 3 quartiers anciens avec du bâti dégradé, voire indigne (Givors centre, Oullins la Saulaie, Saint-Fons centre). Grâce aux investissements de la Métropole et de l'État, 5 plans de sauvegarde ont pu être mis en place pour accompagner 10 copropriétés dégradées ou fragiles. D'autres accompagnements ont également été mis en place par la Métropole de Lyon et l'ANAH, dans le cadre du Programme opérationnel préventif d'accompagnement des copropriétés (POPAC). Des interventions en OPAH, OPAH-RU dans les quartiers anciens ont été réalisées, afin de résorber la dégradation des logements. Ces actions de réhabilitation sont étroitement coordonnées avec les programmes portés dans le cadre des projets NPNRU.

Une dynamique de rénovation urbaine volontariste : 1 quartier sur 3 en NPNRU

Après la première vague du PNRU 1 (2005-2022) qui a démontré un bilan positif en matière de diversification de l'offre résidentielle et de mixité sociale (6 275 logements démolis, 5 766 reconstruits, 8150 réhabilités et 12 700 résidentialisés), la Métropole et l'Etat ont prolongé une ambition forte sur les quartiers pour la période 2014-2030, avec 13 sites PNRU retenus. Pour cette 2^e convention cadre qui prévoit plus de 9 700 logements à réhabiliter, déjà 34 % de l'objectif était atteint à fin 2022, ce qui porte à plus de 16 % le taux de logements réhabilités dans les quartiers depuis 2005. Pour les 5 345 logements à reconstruire (pour 5 285 logements sociaux à démolir), 32 % des opérations étaient également déjà financées à fin 2022. Il est à noter que pour répondre à un objectif de diversification et de mixité sociale à poursuivre dans les quartiers prioritaires, plus de 89 % des logements reconstruits se font hors des QPV.

La GSUP : un accompagnement continu en faveur du développement social et du cadre de vie

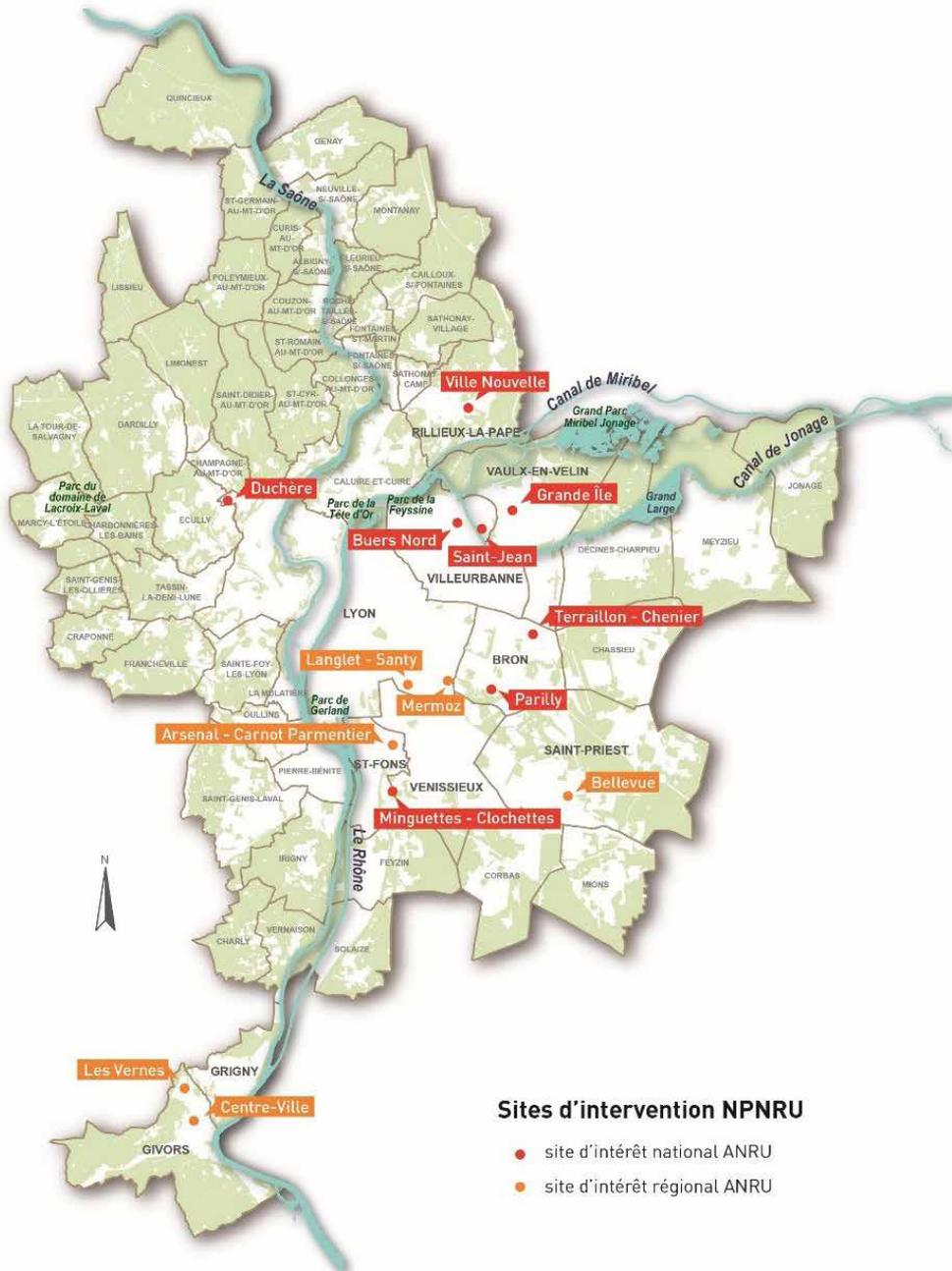
Au-delà des actions d'aménagement, de construction et de rénovation du parc de logements pour en améliorer le confort dans les quartiers prioritaires, les actions mises en œuvre grâce à la gestion sociale urbaine de proximité (GSUP) sont également essentielles pour améliorer le cadre de vie des habitants de ces quartiers. La GSUP en cours a été signée pour la période 2017-2023 : renforcement du personnel de proximité, tranquillité résidentielle, gestion des déchets, travaux d'amélioration, concertation, animation et vivre ensemble...

On peut remarquer que le bilan et les investissements fléchés sur la GSUP sont en hausse depuis 2021 et montrent donc les efforts humains et financiers déployés sur ces accompagnements : 43 actions ont été menées sur l'ensemble des quartiers, dont 50 % en « animation, lien social, vivre ensemble » et 50 % et « sur entretien, qualité de service, travaux d'amélioration et concertation-participation ». La GSUP a également permis de contribuer aux marchés d'insertion développés dans les quartiers prioritaires. Toutes ces actions sont nécessaires et témoignent des améliorations significatives développées dans les quartiers : amélioration de la qualité de services, déve-

loppement de la propreté et des éco-gestes, meilleure relations locataires-bailleurs, plus grande implication des jeunes... et ce grâce à une souplesse d'attributions de financements permises notamment grâce à l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires.

Les 13 sites NPNRU de la Métropole lyonnaise – 1 QPV sur 3 profite d'un grand projet avec des financements métropolitains et ANRU

Source : Métropole de Lyon-Urbalyon



L'ACCÈS À LA MOBILITÉ

Des disparités pour les habitants des quartiers prioritaires

1/3 des habitants de 18 ans et plus n'ont pas le permis en QPV en 2015



40 % de ménages non motorisés dans les QPV en 2015

-5 pts de déplacements en voiture individuelle entre les habitants en QPV et métropolitains en 2015

47 % des déplacements des habitants des QPV font moins d'1 km en 2015

Des disparités persistantes dans l'accès à la mobilité

L'analyse de l'Enquête Déplacements Grand Territoire (EDGT) de 2015 confirme des écarts de mobilité importants entre les habitants des quartiers prioritaires et le reste de la métropole. Ces disparités concernent l'accès aux « sésames » de mobilité, que ce soit la possession du permis de conduire, d'un abonnement en transports collectifs ou d'une voiture particulière : 40 % des ménages en QPV ne sont, par exemple, pas motorisés, contre 29 % en moyenne pour les ménages métropolitains.

Ces difficultés d'accès se traduisent en pratique par une mobilité globale plus faible : 3,27 déplacements par jour pour un habitant de QPV contre 3,4 pour un habitant métropolitain. Elle cache cependant des situations de sur-mobilité fragilisantes pour les personnes des ménages monoparentaux.

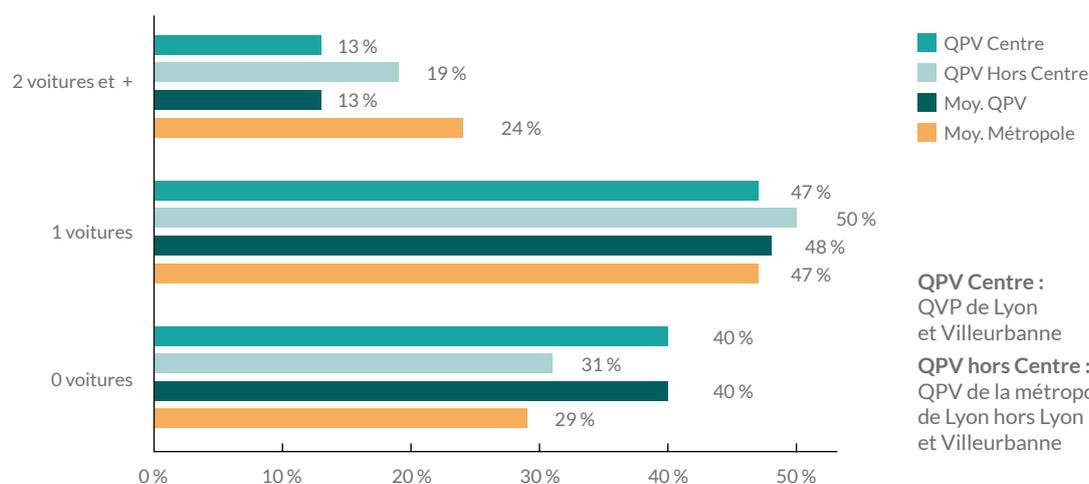
Ces disparités traduites dans les pratiques modales

Les pratiques modales expriment un taux plus faible de déplacements en voiture conducteur (28 % contre 33 % en moyenne dans la métropole), essentiellement au profit de la marche, alors que l'usage des transports collectifs reste proche de la moyenne métropolitaine et exprime des freins d'accès persistants.

En lien avec les pratiques modales, les déplacements des habitants en QPV se veulent plus courts en distance (47 % inférieurs à 1 km, contre 41 % en moyenne) mais pas en durées. Ils s'inscrivent également dans des horaires plus décalés : pour exemple, un tiers des déplacements quotidiens à destination du travail ont lieu avant 7h en QPV, contre 18 % pour la Métropole.

Équipement des ménages en voiture particulière

Source : EDGT 2015



21 % des femmes en QPV n'ont accès ni à un permis ni à un abonnement T.C. en 2015, contre 7 % des hommes

16 % des habitants en QPV accèdent en moins de 10 minutes à pied uniquement au réseau bus

22 % des habitants en QPV accèdent en moins de 30 minutes en T.C. à moins de 5 % des emplois métropolitains

16 % des habitants en QPV cumulent les difficultés d'accessibilité dans la proximité et à l'échelle de la Métropole



3 quartiers exposent leurs habitants à un cumul de nuisances air-bruit liées aux infrastructures routières

Des inégalités de genre exacerbées

Les inégalités de genre à l'œuvre dans la mobilité métropolitaine se trouvent exacerbées au sein des QPV. Alors que 18 % des hommes de 18 ans et plus en QPV n'ont pas le permis de conduire, cela concerne 45 % des femmes. Elles sont 21 % à cumuler absence de permis et d'un abonnement T.C. contre 7 % des hommes.

Cet éloignement de la mobilité quotidienne se traduit dans les taux d'immobilité, 5 points supérieurs pour les femmes, et dans les pratiques modales : -15 points d'usage de la voiture, au profit de la marche et des T.C.

Le développement des transports collectifs au bénéfice des quartiers prioritaires

La politique de développement massif des T.C. lancée début 2000 pour désenclaver les QPV a permis le renforcement de la desserte de multiples quartiers, et a été couplée à une tarification sociale adaptée aux plus fragiles. 25 quartiers bénéficient aujourd'hui d'une offre « structurante », dont les 10 plus denses, qui représentent 70 % des habitants en QPV. La dynamique se poursuit avec les futures mises en service de T9 et T10, qui permettront de desservir St Fons et Vaulx-en-Velin.

Apparaissent cependant des niveaux de couverture différenciés selon les quartiers, liés à la nature de la desserte ou à des situations de coupures ou imperméabilité de certains tissus urbains. 16 % des habitants répartis sur 9 QPV ont accès en moins de 10 minutes à pied au réseau de bus uniquement, et certains quartiers denses (Minguettes-Clochettes, Parilly, Bel Air – Les Brosses, Duclos – Barel) ne sont pas entièrement couverts par une desserte « structurante ».

Des accessibilités contraintes à plusieurs échelles

Si la question des inégalités d'accès aux ressources urbaines passe par l'analyse de leur desserte par les offres de mobilité, il importe également d'observer la capacité de leurs habitants à accéder, dans la proximité, à un panier d'équipements diversifié. Cette analyse est d'autant plus importante alors que près de la moitié des déplacements des habitants de QPV font moins d'1 km. Ce sont ainsi un quart des habitants en QPV qui n'accèdent qu'à une faible diversité d'aménités quotidiennes dans leur environnement proche.

À l'échelle de l'agglomération, certains QPV montrent également des faiblesses dans les capacités d'accès en transports collectifs aux emplois ou aux équipements structurants. Ce sont au total 22 % des habitants des QPV qui n'accèdent qu'à 5 % maximum des emplois métropolitains en moins de 30 minutes en T.C. et un tiers des habitants à maximum 5 % des équipements structurants.

7 quartiers montrent des difficultés d'accès cumulées, dans la proximité ou à l'échelle métropolitaine, soit 16 % des habitants des QPV : La Source, Le Mathiolan, Le Vergoin, Les Plaines, Les Vernes, Vallon et Ville Nouvelle de Rillieux.

D'importants niveaux d'exposition à plusieurs nuisances

La proximité de certains quartiers prioritaires aux infrastructures routières structurantes peut conduire à une exposition accrue aux risques et nuisances liées aux transports, ainsi qu'à leurs externalités négatives sur la santé.

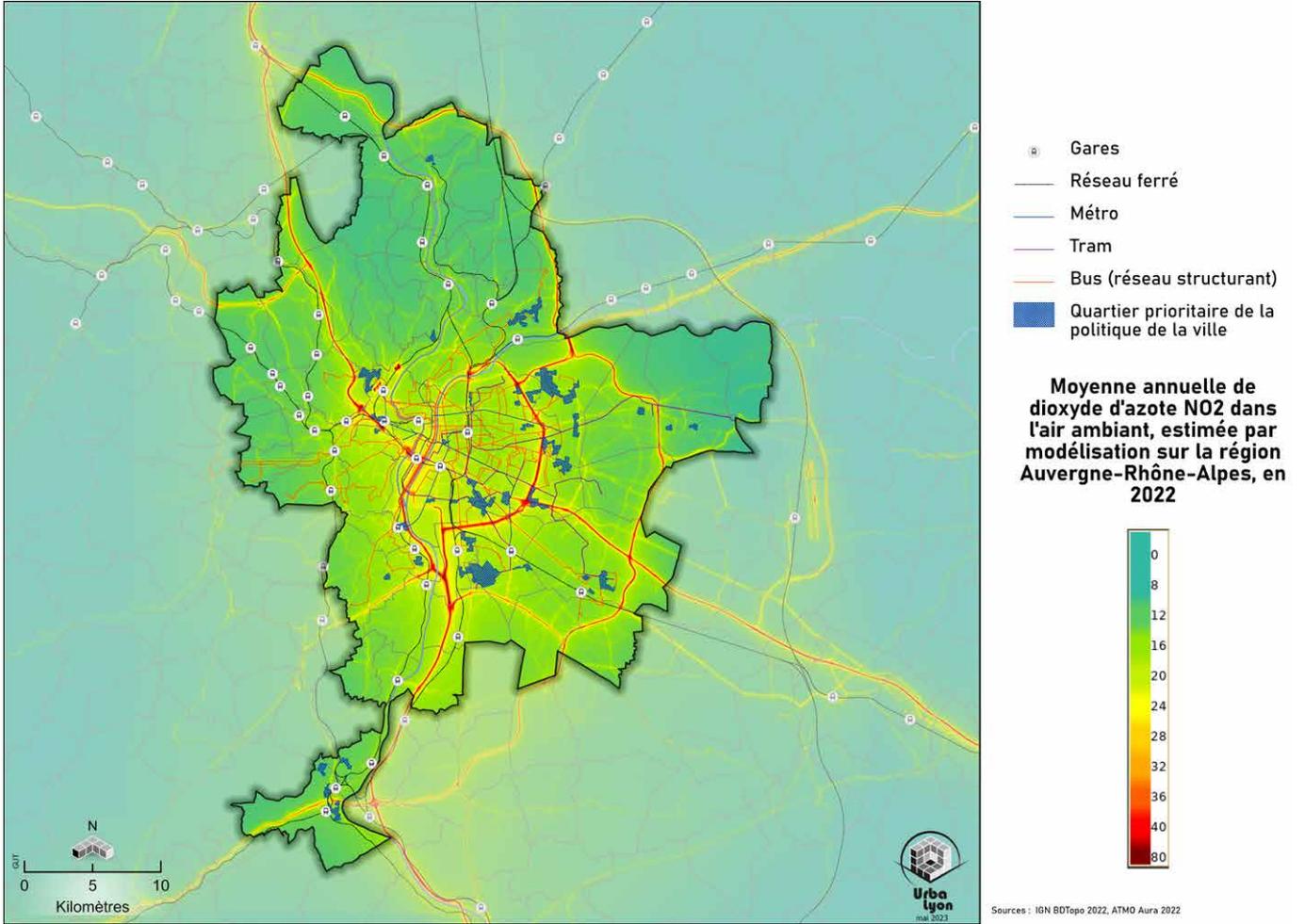
Ainsi, 5 % des accidents de la route ayant eu lieu sur la Métropole entre 2017 et 2019 se sont produits dans un QPV, plus précisément dans 16 d'entre eux. Certains quartiers semblent particulièrement accidentogènes : États-Unis, Minguettes – Clochettes, Grande-Île, Duchère.

Quatre quartiers exposent une partie de leurs habitants à des dépassements de seuils de concentration de dioxyde d'azote (NO₂) : 4 % des habitants de Bel Air – Les Brosses à Villeurbanne, un quart de ceux de la Saulaie à Oullins, 61 % des Buers Nord à Villeurbanne et 65 % de Parilly à Bron.

L'exposition au bruit est encore davantage marquée. La totalité des habitants de la Saulaie, Loucheur-Gorge de Loup, Parilly et Saint-Jean sont exposés à des seuils à minima altérés. Ce sont ainsi 3 quartiers qui montrent d'importantes situations de cumul d'expositions air / bruit en lien avec les infrastructures routières dont L. Bonnevey (Parilly et les Buers Nord), A43 (Parilly) et M7 (la Saulaie).

Exposition des quartiers prioritaires au dioxyde d'azote (NO₂) dans l'air ambiant

Source : ATMO Aura 2022—Urbalyon 2023





SANTÉ ET SPORT

Une dégradation de la santé des habitants et une offre de soins insuffisante

Définition

Les affections longues durée (ALD) sont des maladies chroniques graves qui justifient une prise en charge à 100 % et/ou un parcours

26 360
personnes reconnues avec au moins 1 affection longue durée (ALD)

Entre **6 100**
et **11 100**
personnes pour 100 000 habitants sous traitement anti-diabétiques

33 quartiers prioritaires ont un taux de personnes assujettis à un traitement anti-allergique ou antiasthmatique supérieur à la commune d'appartenance

Un état général fragile et des maladies chroniques

En 2020, 26 360 personnes des quartiers, affiliées ou ayants-droits du régime général sont reconnues avec au moins une affection longue durée. Dans tous les QPV de la métropole, à l'exception des Plaines à Givors, le taux de personnes en ALD est supérieur à celui de la commune d'implantation. Dans quatre quartiers, le quart de la population ou davantage est concerné par une ALD.

Un taux de diabète élevé : alimentation et sédentarité en cause

Le diabète est déjà considéré à l'échelle de la Métropole de Lyon comme un enjeu de santé publique, les taux de personnes sous traitement est de surcroît systématiquement plus élevé dans les quartiers prioritaires, mais avec de fortes inégalités inter-quartiers. Ce phénomène est d'autant plus marqué pour les femmes.

Dans certains quartiers, il semble qu'une problématique de genre existe puisque les taux comparatifs sont nettement plus importants chez les femmes que chez les hommes.

Dans huit quartiers, la prévalence du diabète dépasse les 10 000 personnes pour 100 000 personnes affiliées ou ayants droits au régime général alors qu'il est en moyenne de 4 630 pour 100 000 dans les 59 communes de la Métropole.

L'asthme et les allergies respiratoires : un enjeu de santé environnementale

Le problème de l'asthme et des allergies respiratoires est prégnant pour la grande majorité des quartiers prioritaires, avec des taux jugés très élevés supérieurs à 5 000 pour 100 000 habitants (le maximum communal est égal à 4 570) de personnes assujettis à un traitement antiasthmatique dans 21 quartiers.

33 des 37 QPV présentent un taux des personnes assujetties à un traitement anti-allergique supérieur à celui de la commune d'appartenance.

Santé mentale : un indicateur trompe l'œil

Les données relatives au nombre de patients sous psychotropes ne montrent pas de problématique spécifique aux quartiers prioritaires. Néanmoins, la quasi-absence d'offre en psychiatres et psychologues, mais aussi des freins culturels peuvent masquer une réalité bien différente comme en témoignent les acteurs de terrain en prévention. Les femmes sont particulièrement concernées par ces pathologies.

Inégalités de genre : les femmes en situation plus fragile

Seulement 51,1 % des femmes se déclarent en bon ou très bon état de santé. Pratiquant moins d'activités physiques en raison de discriminations, ayant moins accès à une alimentation de qualité, elles présentent un taux plus important en surpoids et renoncent plus fréquemment aux soins.

Un déficit de l'offre de soins plus marquée au sein des QPV

Malgré l'indisponibilité des données à l'échelle des quartiers, ceux-ci se caractérisent par un déficit de l'offre de soins en médecine générale et sont considérés par l'ARS comme des déserts médicaux. Ce déficit est d'autant plus important concernant les médecins spécialistes qui sont trois fois moins nombreux dans les QPV que dans le reste de la France. Les médecins pédiatres ou psychiatres de l'enfant sont par exemple bien moins nombreux alors que la population dans les quartiers populaires est en moyenne plus jeune. Se pose également la problématique du vieillissement des praticiens et du non-renouvellement à terme des cabinets médicaux.

Un renoncement aux soins lié à la précarité des habitants

Les habitants ayant déclaré un médecin traitant sont sous-représentés, ce pour 29 quartiers sur 37. À cela s'ajoute un non-recours aux soins plus important, voire un renoncement aux droits de soins lié à la précarité, à

40 %

des habitants ont déclaré avoir renoncé à au moins un soin (échelle nationale)



2 fois moins de licenciés sportifs (en taux) en QPV que dans le reste de la population

l'accessibilité, ... mais qui traduit également les difficultés du système de soins à répondre aux besoins spécifiques des habitants de ces quartiers.

Intensifier la prévention : un enjeu majeur dans les QPV

Pour les 2 dispositifs concernant la prévention bucco-dentaire chez les jeunes et le dépistage du cancer du sein pour les femmes, on observe des taux de réalisation inférieurs à ceux de la commune d'appartenance malgré de fortes disparités entre quartiers.

Ces inégalités sont particulièrement marquées pour la prévention du cancer du sein avec des écarts de plus de 10 points entre certains quartiers et leur commune d'appartenance.

Le sport : un enjeu de santé publique et d'espace public

L'activité physique constitue un important levier pour améliorer la santé des habitants des quartiers prioritaires. Le taux de licenciés sportifs est inférieur en QPV. L'offre est concentrée sur des sports plutôt traditionnels et genrés (foot, sports de combat et handball) et à destination d'un public jeune. Le taux d'équipements apparaît insuffisant et les infrastructures parfois vétustes. De plus, l'activité proposée en club ne répond pas aux nouvelles aspirations en sport-santé et loisirs, pratiquées notamment dans l'espace public. La problématique du genre demeure particulièrement discriminante envers les femmes.





TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Un cumul des vulnérabilités environnementales, fragilisant les populations précaires

Définition

La résilience est la capacité à absorber les chocs. En réalité les habitants et personnes interrogées lors des Assises des quartiers parlent plutôt de « transition écologique », que l'on pourrait définir comme l'évolution du modèle économique et social vers un nouveau modèle durable, qui réponde aux enjeux environnementaux, tout en repensant nos façons de consommer, produire, travailler, etc.

+2,4°C
en moyenne
annuelle entre
1953 et 2021
(Lyon-Bron)

68 % des
habitants des
QPV estiment
avoir accès
facilement à
des produits
locaux (contre
75 % en France)
et 66 % à
des produits
biologiques
(74 % en France)

Des conséquences du changement climatique plus impactantes pour les quartiers prioritaires

Si les conséquences du changement climatique s'appréhendent à une échelle très large, régionale voire nationale, et touchent partout tout le territoire, les populations des quartiers y sont plus vulnérables. Cette sensibilité s'explique par les caractéristiques de l'environnement et du cadre de vie (nuisances, carence en végétal, chaleur liée à l'imperméabilisation des sols, difficulté d'accès à une nourriture de qualité...) et des conditions matérielles plus précaires.

Des habitants préoccupés par les enjeux qui touchent directement leur quotidien

Si en France, les problématiques environnementales paraissent éloignées des préoccupations des habitants des quartiers et non prioritaires par rapport aux problématiques sociales du quotidien (précarité, mal-logement, insécurité...) (*source : Labocités*), les enjeux identifiés lors des « Assises des Quartiers Populaires » touchent directement le quotidien des habitants : l'alimentation, la précarité énergétique, la présence du végétal et de l'eau, les déchets.

Une précarité alimentaire et une faiblesse de l'offre alimentaire de qualité

Les habitants expriment des difficultés à se nourrir et à se nourrir de manière qualitative et diversifiée. En outre, ils souffrent d'un éloignement des commerces alimentaires de qualité, avec une sur-représentation des boulangeries et supérettes dans les quartiers.

Les pratiques alimentaires entraînent des effets en chaîne sur la santé des habitants, leur reste à vivre et leur dépendance à la voiture et aux transports en commun, et plus globalement sur le climat, du fait des émissions de gaz à effet de serre que représente l'alimentation.

Une précarité énergétique forte liée à un parc ancien énergivore, très concentré dans ces quartiers

Les habitants des quartiers sont plus nombreux qu'ailleurs à subir la précarité énergétique liée au logement, en raison d'un parc énergivore important, notamment des logements construits avant les premières réglementations thermiques (1974).

Des quartiers fortement imperméabilisés et exposés à l'inconfort thermique

Les quartiers cumulent carences en végétal et en points d'eau dans l'espace public, les rendant inconfortables notamment l'été. Les quartiers de la Métropole sont peu végétalisés, comme Moncey : 95 % (surface non végétalisée), La Saulaie : 84 %, Le Mathiolan : 74 %. L'inconfort thermique s'ajoute à celui des logements, mal-adaptés et particulièrement inconfortables l'été.

Ces carences entraînent des répercussions : le manque d'espaces verts mais également les vagues de chaleur impactent la santé physique et mentale (anxiété, dépression, augmentation et aggravation des maladies chroniques, baisse de la fertilité, réduction de l'activité physique en été, surmortalité des publics vulnérables liée aux fortes chaleurs). L'absence ou le manque de végétation favorise les espèces invasives, en créant des niches écologiques vides.



© Thierry Fournier - Métropole de Lyon



85 % du parc locatif social construit avant 1975 dans les QPV (contre 36 % dans la Métropole)



50 % au moins de surface non végétalisée en 2015 dans chacun des QPV

Une production importante de déchets et une méconnaissance des circuits possibles

Les habitants auraient une consommation quotidienne impliquant beaucoup de déchets, du fait du poids des emballages alimentaires, de la fast fashion, d'un manque d'informations sur les recycleries, des tissus abimés par les punaises de lit, et de l'absence de méthodes pérennes dédiées au réemploi.

Les modalités de recyclage sont également insuffisantes sur les quartiers, avec des déchetteries trop éloignées, un problème d'accessibilité en transport, des horaires trop réduits, un manque de lieux de réparation, de réemploi et de réutilisation (dons, trocs, recycleries...).



Directeur de publication : **Damien Caudron**
Référent : **Caroline Testut - c.testut@urbalyon.org**

Ce rapport résulte d'un travail associant les métiers
et compétences de l'ensemble du personnel de l'Agence d'urbanisme



Agence d'**Urbanisme** de l'aire
métropolitaine **lyonnaise**

Tour Part-Dieu, 23^e étage
129 rue Servient
69326 Lyon Cedex 3
Tél. : +33(0)4 81 92 33 00
www.urbalyon.org

La réalisation de ce rapport a été permise par la mutualisation
des moyens engagés par les membres de l'Agence d'urbanisme